

Le 22 février 2010

À tous les entrepreneurs accrédités Novoclimat – volet unifamilial

Objet : Renonciation à l'aide financière par un premier acheteur

Madame,
Monsieur,

Dans le cadre du programme Novoclimat, nous vous rappelons que les propriétaires qui optent pour une nouvelle construction certifiée Novoclimat ont droit à une aide financière de l'Agence de l'efficacité énergétique en tant que premier acheteur.

Veillez noter qu'à compter du 8 mars 2010, l'Agence de l'efficacité énergétique n'acceptera plus aucune lettre de renonciation à l'aide financière par un premier acheteur d'une maison unifamiliale Novoclimat à la faveur de son entrepreneur.

Ainsi, nous vous prions de remettre, à chaque premier acheteur, tous les documents leur permettant de réclamer l'aide financière à laquelle il a droit.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice générale,



Manon Lacharité